



15 mai 2020

Mise à jour des modifications temporaires visant la tarification de l'assurance vie RBC

Nous sommes heureux d'annoncer une mise à jour aux modifications temporaires apportées aux limites de souscription sans prélèvement de fluides corporels et sans examen paramédical pour toutes les nouvelles propositions d'assurance vie temporaire Pour Vous^{MC} RBC. Dès maintenant, nous étendons cette offre à une couverture allant jusqu'à 2 000 000 \$ inclusivement pour vos clients âgés de 18 à 50 ans.

Nous appliquerons cette modification rétroactivement aux propositions reçues en date du 24 mars 2020 au siège social de RBC Assurances[®] qui sont en attente d'approbation de la tarification en raison de la suspension des services paramédicaux, ainsi qu'aux nouvelles propositions à partir de maintenant, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Compte tenu de ces modifications temporaires à nos exigences concernant l'âge et le montant d'assurance, les catégories préférentielle et optimum ne sont pas offertes pour le moment et selon les antécédents médicaux de votre client, le prélèvement de fluides corporels et la lecture des signes vitaux pourraient être toujours exigés.

Mesures à prendre

Si la police d'assurance vie temporaire Pour Vous RBC, Vie universelle RBC ou Temporaire 100 de votre client a été établie avec une couverture réduite afin de se situer à un montant ne nécessitant pas le prélèvement de fluides corporels le 24 mars ou après cette date et qu'il souhaite l'augmenter au montant initialement demandé, veuillez nous en informer par écrit en communiquant avec votre coordonnateur des dossiers, si vous le connaissez. Sinon, envoyez-nous un courriel à l'adresse indnbservices@rbc.com.

Les nouvelles limites temporaires applicables aux nouvelles propositions d'assurance Pour Vous RBC sont les suivantes :

Âges	Capital assuré de l'assurance Pour Vous RBC
De 18 à 50 ans	Jusqu'à 2 000 000 \$ inclusivement
De 51 à 55 ans	Jusqu'à 499 999 \$ inclusivement
De 56 à 60 ans	Jusqu'à 300 000 \$ inclusivement
61 ans et plus*	Jusqu'à 99 999 \$ inclusivement

* Tant et aussi longtemps que ces limites temporaires sont en vigueur, vous pouvez soumettre une proposition pour un montant de seulement 50 000 \$ en obtenant une soumission spéciale de notre siège social à actuarialeservices@rbc.com.

Aucune modification n'est apportée aux limites temporaires applicables aux nouvelles propositions d'assurance invalidité individuelle pour particuliers et entreprises :

(*à l'exception de la Série Fondamentale[®]):

Âges	Prestation de l'assurance invalidité individuelle
De 18 à 50 ans	Jusqu'à 8 000 \$ inclusivement
51 ans et plus	Jusqu'à 2 500 \$ inclusivement

Aucune modification n'est apportée aux limites temporaires applicables à l'assurance maladies graves pour les propositions pour affaires nouvelles

Âges	Montant d'assurance pour la police Rétablissement d'une maladie grave®
De 18 à 40 ans	Jusqu'à 249 999 \$ inclusivement
De 41 à 50 ans	Jusqu'à 100 000 \$ inclusivement
De 51 à 55 ans	Jusqu'à 25 000 \$ inclusivement

Des questions ?

Si vous avez des questions, veuillez appeler votre bureau régional de RBC Assurances au 1 866 235-4332. Pour ne manquer aucune de nos mises à jour sur la COVID-19, veuillez placer un signet sur notre nouvelle page [Espace de communication COVID-19 du conseiller/partenaire RBC Assurances](#) dans le Centre des ressources.

Compagnie d'assurance vie RBC

® / MC Marques de commerce de Banque Royale du Canada, utilisées sous licence.

[Protection des renseignements et Sécurité](#) | [Nous joindre](#) | [Nouvelles de RBC Assurances](#)